



Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Avis vous est donné par la soussignée qu'il y aura une **assemblée ordinaire** du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, **le lundi 4 décembre 2023**, à compter de **19 h**, au Centre d'Interprétation du cerf de Virginie.

Vous êtes prié d'y participer.

Jodane Courchesne
Directrice générale
Greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des comptes et procès-verbaux

- 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 novembre 2023 ®
- 2.2 Adoption des comptes payés et à payer de la période. ®

3. Parole au public et période de questions.

- 3.1

4. Administration

- 4.1 Dépôt des états financiers 2020
- 4.2 Calendrier des séances de conseil pour l'année 2024
- 4.3 Projet étudiant 2024
- 4.4 Fonds de réserve 2024
- 4.5 Renouvellement du contrat de ménage – gym et caserne 2024
- 4.6 Délégation du pouvoir d'emprunt
- 4.7 Formulaire de demande d'annulation d'intérêts

5. Incendie et sécurité publique

- 5.1 Acceptation du rapport d'activités 2023 – Plan de mise en œuvre année 1 (schéma de couverture de risque incendie)
 - 5.2 Adoption – Plan de prévention Troubles de stress post-traumatique
 - 5.3 Adoption – Plan de sécurité civile
 - 5.4 Embauche d'un nouveau pompier
 - 5.5
- 6. Travaux publics**
- 6.1 Fin des travaux – Programme d'aide à la voirie locale Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale
- 7. Hygiène du milieu & environnement**
- 8. Urbanisme et développement économique/touristique**
- 8.1 Renouvellement de l'entente avec le PERO – Entretien des sentiers pédestres – saison 2024
- 9. Loisirs, culture et bibliothèque**
- 9.1 Noël des enfants 2023
- 10. Responsabilité sociale**
- 10.1
- 11. Varia, correspondances & autres**
- 11.1 Appui à la Ville de Percé – Appel du jugement de la cour supérieure du Québec invalidant son règlement imposant une redevance réglementaire pour contribuer au financement des infrastructures touristiques municipales
- 12. Parole au public et période de questions**
- 13. Levée de l'assemblée**